



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

PROCES-VERBAL

SEANCE du 27 mai 2010 à 20 h. 15

Présidence : M. Marc-Etienne FAVRE
47 (+ 1 assermentation) membres présents à l'appel.

Le Président, M. M.-E. FAVRE, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Au nom du Conseil, il salue M. le Syndic G. Muheim, Mesdames les Municipales Ch. Dupertuis et C. Schiesser, Messieurs les Municipaux Ph. Michelet et G. Moser et Mlle I. Fogoz, Secrétaire municipale.

Il relève la présence de MM. GAMBONI et SARDA pour le service technique.

Messieurs les Députés G.-Ph. BOLAY, J. HALDY et Ph. MODOUX se sont excusés.
La presse est représentée ce soir par M. Nippel du Régional.

SELON ORDRE DU JOUR

1. Appel

Présents :	47	membres (+ 1 assermentation)
Excusés :	11	membres
Absent :	1	membre

Les Conseillers excusés sont : Mmes A. RECCHIA, C. REIGNER
MM. Ph. BUGNON, H. DUMAS, Ph. FAVRE, M. HENCHOZ, J.-M. MAYOR, E. MONSUTTI,
M. OSTERTAG, M. RECCHIA, C. SEEGER

Conseiller absent : M. N. MEGIAS

Le quorum est atteint, le Président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Acceptation de l'ordre du jour

Est accepté à la majorité, moins 1 abstention.

Acceptation du procès-verbal de la séance du 18 février 2010

Le procès-verbal, après remarque de **M. Chapalay** sur la graphie du mot « Vers-chez-les-Blanc » **est accepté** à la majorité, moins 4 abstentions.

2. Assermentation de M. Roland Uldry, en remplacement de M. O. Iubatti, démissionnaire.

3. Communication du bureau

Le Président informe que, daté du 2 mai, il a reçu un courrier de Monsieur Cédric Seeger annonçant qu'il se devait, pour diverses raisons, cesser son activité au sein de notre Conseil avec effet immédiat.

Monsieur Seeger a été remercié par écrit pour tout le travail accompli au sein de notre Conseil et tout particulièrement dans le cadre de notre Commission consultative d'urbanisme.

Monsieur Pietro Latorre, 1^{er} des viennent en suite, sera assermenté lors du conseil du 24 juin, en remplacement de M. Seeger.

Daté du 18 mai, le Président a reçu un autre courrier de Madame Oguey-Araymon qui informe qu'à la vue d'une surcharge de travail, elle se voit contrainte de démissionner de la Commission consultative d'urbanisme.

Madame Oguey-Araymon est chaleureusement remerciée pour le travail qu'elle a accompli au sein de ladite Commission.

Le mercredi 19 mai, le Président a participé, en présence de la Municipalité incorpore, accompagné de Messieurs Gamboni et Sarda, de la Commission des finances, ainsi que d'une partie de bureau du Conseil, à la visite de la commune par la Commission de gestion. A cette occasion, nous nous sommes rendu sur le chantier de la route du Burenos-Malavaux, nous avons visité la maison Pasche et le temple de notre commune. La visite s'est achevée par un repas en commun.

Le Président félicite, au nom de Conseil, par l'intermédiaire de Madame Fischer, sa fille Pamela, pour ses deux titres nationaux en natation, décrochés brillamment en individuelle et par équipe de deux.

Il relève également avec satisfaction que Mlle Timea Bacsinsky, habitant également Belmont, a décroché le titre de championne Suisse de Tennis.

Le samedi 4 septembre 2010, le Conseil communal d'Ormont-Dessus, accompagné de sa Municipalité souhaite nous rendre visite à son tour. Le Président demande donc aux Conseillers de réserver cette date pour partager la journée avec nos confrères et avise que la manifestation se terminera au environ de 16h30.

Il informe que la séance du Conseil communal du 26 août 2010 est annulée.

4. Communications de la Municipalité

(Voir cf annexé)

Au vu de l'extinction de voix dont il souffre, M. Michelet demande au Syndic d'être son « porte-voix » pour tous les objets le concernant et discutés ce soir.

5. Communications de la CCU

La CCU a été consultée sur plusieurs dossiers:

- La Maison Pasche
- l'Auberge communale, plusieurs variantes sont à l'étude : restaurant, tea-room ou recherche d'un autre concept plus innovateur.
- Modifications du règlement sur la Police des constructions.

6. Communications de la CCAR

Le mardi 2 mars 2010, la CCAR a rencontré la Municipalité pour parler de différents objets, soit la STEP, l'approvisionnement en eau de la commune, le projet de fusion du Corps des sapeurs-pompiers de Belmont avec celui de Pully, la Protection civile régionale et la Police intercommunale. Ces objets émanent des dicastères de MM. G. Muheim et Ph. Michelet.

7. Préavis No 03/2010

Acquisition auprès d'EauService Lausanne d'un volume de réserve sur le réservoir de « Verschez-les-Blanc »

Commission technique : M. MORET, Président, MM. TRUMIC et VALLOTTON

Commission des finances : M. BOLAY, Président, Mmes BOUJON et JUILLERAT, MM. HENCHOZ et PASCHE

M. Vallotton, membre de la Commission technique fait lecture du rapport.

La Commission technique met en évidence l'aspect principalement financier de ce préavis. Elle relate quelques dates qui ont marqué l'histoire de l'approvisionnement en eau de notre commune au cours de ces 50 dernières années.

De l'inauguration du réservoir de la Métraude en 1956 et de celui de la route de Chatruffe, mis en service en 1986. Au fil des ans divers projets ont été étudiés avant d'être abandonnés au vu de l'évolution des réseaux régionaux de distribution.

La Commission technique propose d'accepter le préavis No 03/2010, tel que présenté.

M. Pasche, membre de la Commission des finances fait lecture du rapport.

La Commission des finances rappelle que dans le préavis 01/2010 (Raccordement du réservoir de la Métraude au réseau d'EauService Lausanne) adopté par notre Conseil lors de sa séance du 18 février 2010, la Municipalité a proposé une série de mesures aptes à assurer l'approvisionnement de notre commune en eau potable, et a abordé plus particulièrement la question de la planification des volumes de stockage en fonction du nombre d'habitants.

Le contenu du rapport montre la réflexion de fond, étudiée minutieusement, quant à la sécurité d'approvisionnement à long terme et la constitution d'une capacité de stockage suffisante et disponible en permanence.

La Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du préavis 03/2010 et propose de les accepter sans modifications.

M. Le Président ouvre la discussion sur le préavis

M. J.-Cl. Favre demande la parole et souhaite avoir de plus amples informations quant à l'assurance que le volume de 800 m³, qui sera acquis par la commune de Belmont dans le réservoir d'Eauservice Lausanne, bénéficiera bien aux habitants de notre commune en cas de pénurie d'eau ou de sécheresse.

M. Muheim rend attentif l'assemblée que la capacité de ce réservoir de Vers-chez-les-Blanc est de 5'200 m³, et que Belmont a sa quote-part, soit 800 m³. Il relève le fait que ce réservoir a une capacité supplémentaire non compris dans les 5'200 m³, qui est le volume en provenance des sources situées en amont du réservoir. M. Muheim explique néanmoins que si une pénurie d'eau devait survenir, elle frapperait l'ensemble de la région et que l'ensemble de la population serait dès lors contraint de diminuer sa consommation d'eau.

M. J.Cl. Favre revient sur le vote du préavis 01/2010, soit la réalisation d'une conduite reliant la conduite d'Eauservice Lausanne au réservoir de la Métraude, en demandant si le Conseil refusait d'acheter ce volume de 800 m³ dans le réservoir d'Eauservice Lausanne, pourrions-nous tout de même acheter de l'eau à Lausanne et être alimenté depuis ce réservoir ?

M. Muheim confirme qu'Eauservice Lausanne livrera l'eau, mais qu'il facturera une taxe annuelle calculée sur le déficit de volume de stockage de la commune (réservoir local). Cette pratique est instaurée afin que les communes clientes d'Eauservice Lausanne qui n'investissent pas dans des capacités de stockage suffisantes, participent par ce biais, aux coûts des infrastructures qui doivent de toute façon être réalisées par d'autres pour garantir l'approvisionnement en eau.

Le Président se permet de préciser que la garantie d'approvisionnement en eau est optimale, car le réservoir d'Eauservice est alimenté en grande partie par la nouvelle conduite passant à proximité de la Métraude, dont la construction s'est terminée en 2010, et qui permet de transporter l'eau pompée dans le Léman à Lutry.

La parole n'étant plus demandée, avant de passer au vote, **le Président** relit les conclusions à savoir :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 800'000.--, destiné à acquérir auprès d'EauService Lausanne, un volume de 800 m³ dans le réservoir de Vers-chez-les-Blanc subventions éventuelles à déduire ;

2. de prendre acte que ce crédit sera comptabilisé comme suit :
Réseau d'eau CHF 800'000.--, sur le compte de bilan No 9144.01
3. le coût sera amorti par annuités égales en 30 ans au maximum et comptabilisés sur le compte de fonctionnement No 811.3312.00, déduction faite de l'amortissement extraordinaire de CHF 300'000.-- prélevé sur le compte de réserve au bilan No 9280.08
« Fonds de réserve Service des eaux. »

Vote : **Le Conseil adopte les conclusions du préavis à la majorité, moins 1 abstention.**

8. Préavis No 04/2010

Route du Signal, tronçon supérieur. Demande de crédit complémentaire

Commission technique : M. CIOMPI, Président, MM. DAVALLE et HULMANN

Commission des finances : M. BOLAY, Président, Mmes BOUJON et JUILLERAT, MM. HENCHOZ et PASCHE

M. Davalle membre de la Commission technique, fait lecture du rapport.

Un crédit supplémentaire de CHF 180'000.-, qui correspond à un surplus de 12,12% du crédit alloué par le Conseil communal pour la réalisation des travaux prévus, est destiné à financer un dépassement de coût des dits travaux. Un certain nombre d'imprévus, dont notamment la position des canalisations, l'état des installations électriques, la teneur des enrobés bitumineux en hydrocarbures aromatiques polycycliques (toxiques) et enfin un hiver 2008/09 particulièrement rigoureux qui n'a pas facilité l'achèvement des travaux. Le géomètre a également dû intervenir beaucoup plus souvent pour effectuer des relevés relatifs aux canalisations. Ces nombreuses interventions ont généré des honoraires beaucoup plus élevés que prévu du géomètre (frs.100'963.- au lieu des frs. 42'880.- initialement budgétés).

Après avoir relaté les faits de manière détaillée dans ce rapport, la Commission technique souligne qu'elle regrette que le crédit supplémentaire ait été demandé après la fin des travaux et souhaite qu'à l'avenir, le Conseil communal soit informé à temps, et de façon chiffrée, sur les modifications de travaux en cours donnant lieu à des dépassements considérables. Toutefois, la Commission technique propose d'accepter le préavis 04/2010 tel que présenté.

Mme Juillerat, membre de la Commission des finances fait lecture du rapport.

Les causes du dépassement ont été expliquées en détail par M. Michelet lors de la présentation du présent préavis, ainsi que les raisons pour lesquelles des travaux supplémentaires ont été réalisés.

Il convient de relever que la Municipalité a tenu le Conseil communal informé de l'état d'avancement des travaux et des difficultés rencontrées, mais sans aucun détail sur les incidences financières.

La Commission des finances rappelle quelques points sur la situation. Elle précise que les travaux ne se sont pas déroulés comme prévu et attire l'attention sur le fait qu'elle s'est trouvée placée devant un fait accompli en espérant qu'une telle situation ne se reproduise plus.

La Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du **préavis 04/2010** et propose de les accepter sans modifications.

M. Le Président ouvre la discussion sur le préavis.

M. Chapalay indique que la demande de crédit complémentaire est de CHF 180'000.-, or le dépassement réel est de CHF 280'000.--. En effet, la subvention ECA et le produit de la vente de parcelle communale jouxtant la route ont permis de financer une partie des coûts du chantier.

M. J.Cl. Favre souhaite des explications sur l'augmentation considérable des honoraires du géomètre.

M. Muheim, après concertation avec M. Michelet, fait savoir que les interventions du géomètre ont été plus nombreuses que prévus, les travaux ayant été effectués par « tranches » journalières et non par tronçons tel que prévu initialement. Le nombre de relevés a donc été décuplé. Il fait part de l'absence, sur le préavis, des coûts liés aux mutations.

M. Muheim rassure les Conseillers en précisant que les factures ont été contrôlées avec beaucoup de rigueur, aussi par nos services, et rappelle que le bureau d'ingénieur mandaté n'a pas bénéficié d'honoraires supplémentaires pour le dépassement du coût des travaux présentés dans le préavis de 2008.

M. Ciompi prend la parole et confirme les dires de M. Muheim (M. Michelet), en rajoutant qu'il n'était prévu que 2 interventions du géomètre, or, il y en a eu 15 au total.

M. Muheim rappelle que le géomètre travaille à l'acte, contrairement à un ingénieur dont le montant peut être bloqué.

La parole n'étant plus demandée, avant de passer au vote, **le Président** relit les conclusions à savoir :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 180'000.- destiné à financer les travaux complémentaires et supplémentaires du chantier « Route du Signal supérieure ». Ce montant a été financé par les disponibilités de la bourse communale.
2. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement des dépenses supplémentaires comme suit :

A	Route	Fr.	73'530.-	Sur compte de bilan n° 9141.53
B	Electricité	Fr.	32'940.-	Sur compte de bilan n° 9144.02
C	Assainissement	Fr.	73'530.-	Sur compte de bilan n° 9280.02

3. de prendre acte que le coût des travaux relatifs au réseau routier sera amorti par annuités égales en 30 ans au maximum et comptabilisées sur le compte de fonctionnement n° 430.3310.00 « Amortissements obligatoires »;
4. de prendre acte que le coût des travaux relatifs au réseau d'électricité sera amorti par annuités égales en 30 ans au maximum et comptabilisé sur le compte de fonctionnement n° 820.3312.00;
5. de prendre acte que le coût des travaux concernant les collecteurs sera amorti par annuités égales en 30 ans au maximum par le compte de fonctionnement n° 460.3310.00 ou par amortissement supplémentaire sur le compte du bilan n° 9280.02 « Réserve pour construction et entretien réseau d'égouts et STEP » si le solde le permet.

Vote : **Le Conseil adopte les conclusions du préavis à la majorité, 1 avis contraire, 7 abstentions.**

9. Préavis No 05/2010

Préavis d'intention « Route de la Louche - Emprise de la réfection »

Commission technique : M. MARREL, Président, MM. BUGNON, Ph. FAVRE et GUTH

M. GIRARD, membre et représentant de la CCU.

Commission des finances : M. BOLAY, Président, Mmes BOUJON et JUILLERAT, MM. HENCHOZ et PASCHE

M. Marrel membre de la Commission technique, fait lecture du rapport.

L'enjeu du préavis d'intention 05/2010 est de demander au Conseil communal de se prononcer sur l'opportunité d'étudier l'utilisation maximale du domaine public lors de la réfection de la route de la Louche. L'objectif n'est en aucun cas de réaliser une route large, bien au contraire, le croisement ne serait possible que sur trois tronçons restreints, mais de permettre la réalisation d'un mur de soutènement en amont de la route, qui permettrait, dans un futur éloigné, d'élargir la chaussée carrossable sans entreprendre des travaux trop coûteux (démolition du mur de soutènement amont et sa reconstruction).

La commission technique, suite à une analyse approfondie du préavis, propose de rejeter ce préavis d'intention pour les raisons suivantes :

- Le surcoût généré par cette proposition, soit environ Fr. 280'000.-
- Le souci que, s'il est trop « facile » d'élargir ultérieurement la route de la Louche, celle-ci serve de route de transit.

- L'urbanisation des terrains propriété de la commune située en amont du tronçon à assainir n'est pas envisagée à moyen terme.
- Il n'y a aucune garantie que, si la réalisation s'effectue telle que présentée dans le préavis, ces travaux soient réellement utiles en temps voulu.

La Commission recommande de privilégier la réfection à la largeur minimum requise et par conséquent confirme son refus du préavis d'intention.

Mme Boujon, membre de la Commission des finances fait lecture du rapport.

Le rapport fait mention des étapes déjà réalisées de la route de la Louche. La Commission des finances relève que le surcoût de CHF 280'000.- entraîné par la nouvelle variante est hors de proportion avec le caractère particulièrement aléatoire des développements envisagés en amont du tronçon à réfectionner. La Commission des finances prône un usage prudent des ressources financières de la commune et juge cette proposition d'investissement inopportune. Elle propose, unanime, de rejeter le préavis d'intention 05/2010.

M. Le Président ouvre la discussion sur le préavis.

Un débat nourri a lieu au sein de l'assemblée. Il se déroule dans un climat serein.

Les éléments suivants sont relevés et discutés :

- La référence au Plan directeur communal concernant la circulation sur notre territoire ;
- Le coût jugé prohibitif des travaux pour une valorisation ultérieure incertaine ;
- La volonté de restreindre au maximum la possibilité du transit des voitures par la route de la Louche en direction de Pully (axe nord-sud);
- La volonté d'offrir le maximum de sécurité aux piétons.

Le débat prenant fin, **le Président**, avant de passer au vote, relit les conclusions à savoir :

1. de prendre acte des intentions municipales dans le cadre de la réfection de la route de la Louche.

Vote : Le Conseil à la majorité refuse par 25 voix, 4 oui, 19 abstentions ce préavis et recommande à la Municipalité de privilégier la réfection de la Route de la Louche dans sa largeur minimale.

M. Le Syndic remercie l'assemblée pour ce vrai débat politique. Il annonce que la Municipalité se prononcera d'autant plus sereinement que la démocratie s'est exprimée.

10. Election du Bureau du Conseil du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

- Mme H. PINTO candidate au poste de Président est élue par 45 voix.
- M. Ch. DUPERTUIS pour le poste de 1^{er} Vice-Président est élu par 39 voix
- M. J. DAVALLE en qualité de 2^{ème} Vice-Président, proposé par Mme H. PINTO est élu par 26 voix.
- Scrutateurs : Mme A. RECCHIA et M. M. MARKIDES sont réélus par applaudissement de l'assemblée.
- Scrutateurs suppléants : Mme P. SALATHE et M. M. BELARDINELLI sont également réélus par applaudissement.

11. Divers et propositions individuelles

Mme Hirt prend la parole et demande quelles démarches la commune prévoit-elle ou effectue-t-elle sur un sujet qui est d'actualité, l'énergie solaire. Elle demande également de quelle façon le bureau du Conseil procède-t-il lors de la nomination des Commissions techniques

M. Muheim répond à Mme Hirt que la commune est très sensible à la préservation des énergies. Il cite notamment le fait que la Grande salle, l'auberge communale et par la suite la maison Pasche sont chauffées avec une énergie renouvelable, soit des pellets. Il relève également que le bâtiment de "l'Espace Cancoires" est aux normes Minergie, et chauffé par une pompe à chaleur.

La 3e étape du Collège permettra aussi de chauffer l'ensemble des bâtiments communaux du secteur au moyen d'énergies renouvelables. Il explique également que les Services Industriels de la commune testent des ampoules nettement plus économiques pour l'éclairage public. Au travers de ces démarches, il démontre que notre Municipalité est très soucieuse de la préservation des énergies et qu'elle met en œuvre les mesures les plus rationnelles possible à ce niveau.

Le Président explique à Madame Hirt la procédure retenue pour la nomination des Commissions techniques :

- Les membres des Commissions permanentes ne sont pas retenus, car déjà très impliqué par leur commission respective ;
- Le Bureau essaie de répartir équitablement les conseillers « restants » en tenant compte :
 1. du sujet traité par le préavis ;
 2. de la formation des Conseillers ;
 3. de leur lieu de domicile sur la commune.

M. Sommer revient sur le préavis No 04/2010 (route du Signal) et constate que, malgré les travaux réalisés et l'étroitesse de la chaussée, les automobilistes roulent souvent encore beaucoup trop vite. Il souhaite que la Municipalité effectue une campagne de mesure de vitesse telle que réalisée au ch. du Villars.

M. Muheim communiquera les chiffres des comptages à la route du Signal lors de la prochaine séance. Il relève toutefois que lors de contrôles de vitesse au chemin de Villars, 19 automobilistes ont été verbalisés, car roulant trop vite et que 12 habitent le long dudit chemin. Il relève également que 7 de ces riverains ont signé la pétition demandant des restrictions de vitesse et de trafic !

M. Vallotton fait part du prochain concert donné par la Société de musique l'Avenir sur la place du village le 11 juin 2010 dès 19 h.

La discussion étant close et l'ordre du jour épuisé, le Président lève la séance à 23 h. 15

Pour le Bureau du Conseil communal :

Marc-Etienne FAVRE

Isabelle GAILLARD

Président

Secrétaire

La prochaine séance est fixée au 24 juin 2010 à 18 h. 30 aux Bat-Monts

P.S. : L'ordre du jour et les rapports des Commissions sont conservés dans un dossier ad hoc